



Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie

Adresse postale : 23, rue Bourdon 31200 Toulouse
Tél : 05.62.87.54.89 ou 06.37.20.27.46
contact@apiculteurs-occitanie.fr

Toulouse, le 5 mars 2021.

VOL DE RUCHES EN OCCITANIE, LE SYNDICAT DES APICULTEURS D'OCCITANIE DANS LA BATAILLE JURIDIQUE !

En l'espace de quelques jours, 5 vols de ruches ont été commis sur les communes de Venerque, Thil, Le Grès et Lara en Haute-Garonne, ainsi que près du pont du Gard dans le Gard.

Au total, le(s) voleur(s) a (ont) dérobé 157 ruches prêtes à produire du miel à quatre apiculteurs : un apiculteur amateur et trois professionnels.

Comme dans tous métiers, la production est coûteuse en temps et en énergie. Le vol de ruche est documenté depuis des siècles. Jusqu'alors, les vols étaient principalement ciblés sur les hausses, les étages où les abeilles stockent le miel. Mais ces dernières années, la dégradation de l'environnement de l'abeille (parasites & pesticides) engendrent des taux de mortalité dépassant les 35 % en France. De ce fait le prix des essaims d'abeilles, avant qu'ils ne produisent, augmente. Ces essaims sont difficiles à trouver en début de saison s'ils n'ont pas été réservés à l'automne. Les voleurs sont désormais le plus souvent des apiculteurs malhonnêtes qui volent pour reconstituer leurs pertes hivernales ou pour de la revente.

Des plaintes ont été déposées. A ce titre, nous tenons à informer nos collègues que nous avons affaire à plusieurs voleurs apiculteurs qui connaissent l'abeille et travaillent en équipe et/ou sont équipés de véhicules professionnels (type : pick-up, plateau remorque)... Un vol laissant toujours quelques indices...

Nous invitons donc les apiculteurs à la plus grande prudence dans la surveillance de leurs ruches ou lors d'achat d'essaims et à nous signaler tout passage suspect autour de leurs ruches.

Une page spécifique a été créée sur notre site internet afin de collecter les informations et de publier des photos des ruches volées :

<https://www.apiculteurs-occitanie.fr/vols-de-ruches/>

Face à ces délits constatés, le Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie a décidé d'être intraitable avec les voleurs et solidaire avec les collègues impactés. Le Syndicat déposera plainte et se constituera partie civile. Si nécessaire, il mettra à disposition des apiculteurs victimes les services de son avocat Maître Simon Arheix (le syndicat pourra également participer aux frais de justice – modalités à voir au préalable avec le syndicat).

Contacts presse :

Denis Sapène 06.83.77.49.03 (Apiculteur professionnel victime de deux vols dans le 31)

Olivier Fernandez 06.37.20.27.46 (Président du Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie)

Maître Simon Arheix, avocat à Toulouse 06.37.21.94.09 (Avocat du Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie)



Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie

SIRET 793 176 850 00022- APE 9412Z

www.apiculteurs-occitanie.fr



Instagram

